

Demande de certificat d'autorisation d'abattage d'arbres

Coût : 65,00 \$

INFORMATIONS POUR L'ÉMISSION DU PERMIS

- Ceci constitue une demande d'étude du dossier en vue de l'obtention du permis.
- Aucuns travaux ne peuvent être entrepris avant d'avoir obtenu le permis.
- Veuillez remplir toutes les informations demandées dans ce formulaire avec le maximum de précisions.
- La Municipalité a un délai de trente (30) jours pour émettre le permis lorsque la demande est jugée complète.
- Le paiement des frais est exigé à l'ouverture de la demande.
- L'information incluse dans ce formulaire n'est qu'une partie de la réglementation. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le service d'urbanisme.
- Tout changement apporté lors des travaux doit faire l'objet de l'approbation de l'officier désigné.
- Veuillez communiquer au (819) 986-7470 au poste 225 lorsque les travaux seront complétés.

DOCUMENTS À FOURNIR AVEC VOTRE DEMANDE DE PERMIS

1. Plan d'aménagement forestier (PAF) - Signé par un ingénieur forestier membre de l'ordre des ingénieurs forestiers du Québec. Format et contenu comme exemple ceux de l'Agence Régional de Mise en Valeur des Forêts Privées Outaouaises, présentant entre autres: plan forestier, caractéristiques écoforestières, superficies, surface terrière (ST), nombre tiges et volume (m3), l'emplacement des aires d'empilement, les chemins d'accès, débusquages et forestiers.	☐
2. Prescription sylvicole - Signé par un ingénieur forestier membre de l'ordre des ingénieurs forestiers du Québec, présentant les peuplements forestiers à traiter, la nature de l'intervention, pourcentage d'intensité de récolte en volume et en ST, ST résiduelle et volume récolté.	☐
3. Autorisation de la CPTAQ - L'abattage des arbres dans les peuplements d'érablières à sucre situés dans la zone agricole peuvent faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec.	☐
4. Normes applicables pour les terrains situés à l'intérieur du bassin versant du Lac Donaldson	☐
5. Récolte de 100 m³ ou plus - Toute récolte annuelle, à des fins domestiques ou commerciales, devra préalablement avoir fait l'objet d'une demande d'autorisation d'abattage d'arbres à la municipalité et doit respecter toutes les dispositions du règlement d'urbanisme.	☐

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom(s) du/des propriétaire(s) :		
Adresse :	Ville :	Code postal :
Téléphone résidence :	Téléphone travail :	
Téléphone cellulaire :	Courriel :	

IDENTIFICATION DE L'EXPLOITANT (même que requérant ☐)

Nom de l'entreprise :		Nom du responsable :	
Adresse de l'entreprise :		Ville :	Code postal :
Téléphone :	Télécopieur :	Téléphone cellulaire :	
Courriel :			

IDENTIFICATION DE L'INGÉNIEUR (même que requérant ☐)			
Nom de l'entreprise :		Nom du responsable :	
Adresse de l'entreprise :		Ville :	Code postal :
Téléphone :	Télécopieur :		Téléphone cellulaire :
Courriel :		No à l'OIFQ :	

DESCRIPTION DES TRAVAUX						
Période de validité du Plan de Gestion Forestier (PAF) :						
Accès						
Nom de la voie publique la plus proche :						
Nom du chemin d'accès :						
Emplacement des chemins forestiers et débusquage :						
Informations cadastrales de la propriété						
Numéro de lots		Superficies		Autres		
Aires d'empilement (AE) (maximum 2000 m ²)						
Nombre AE prévues et leurs emplacements :						
Nombre d'AE situées à moins de 30 m d'un cours d'eau :				Nombre d'AE situées à moins de 30 m d'une voie publique :		
Information concernant les sites sensibles						
Prélèvement dans les pentes (P) > 30%, sur le sommet des collines (SC), dans la lisière boisée de protection des cours d'eau (LB).				Oui ☐	Non ☐	
				ST résiduelle : _____ m ²		
P= _____ m ³		SC= _____ m ³		LB = _____ m ³		
Zone de glissement de terrain (Aucune récolte n'est permise à l'intérieur de cette zone) :				Oui ☐	Non ☐	
Description des peuplements à traiter et type de coupe						
No. PGF	Type de peuplement	Pente	Superficie (ha)		Type de coupe	
Inscrire les travaux à appliquer aux peuplements décrits dans le tableau ci-haut						
No. PGF	Surface traitée (ha)	Type de coupe	Intensité du prélèvement (% de vol.)	Intensité du prélèvement (% de ST)	Surface terrière résiduelle (m ²)	Volume récolté (m ³)
Mesure d'exception (Peuplement endommagé par)						
Feu :		Insectes :		Vent :		Autres :

DESCRIPTION DU PROJET

ÉCHÉANCE ET VALEUR Aucune coupe durant la période de dégel (avril-juin)	
Période d'application des travaux :	Valeur des travaux :

En signant cette demande de permis, je consens à ce que les documents techniques fournis en appui à cette demande soient communiqués aux propriétaires futurs de la propriété et je renonce à l'avis aux tiers prévu à l'article 25 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.	
_____	_____
Signature du requérant	Date